



Pélussin, le 15 novembre 2021

**Communauté de Communes du
Pilat Rhodanien
Cuisine centrale Eau Qui Bruit
09 Rue des Prairies
42410 PELUSSIN**

Votre interlocuteur : Service Public d'Assainissement Non Collectif
☎ 04 74 87 53 72
Courriel : anc@pilatrhodanien.fr

Objet : Redevance - Vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique)

Référence : 42168-E-1941

Monsieur Le Président,

Vous trouverez ci-joint le rapport de visite concernant la vérification du fonctionnement et de l'entretien de vos ouvrages d'assainissement non collectif.

Nous vous rappelons que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a, dans sa séance du 25 mars 2021, défini le montant de la redevance de ce contrôle à **160,00 €**.

Nous vous informons que vous recevrez prochainement un titre émanant du Centre des Finances Publiques de Saint-Chamond.

La Communauté de Communes reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, nos meilleures salutations.

Le Président,
Serge RAULT





Pélussin, le 15/11/2021

Rapport de visite CONTROLE PERIODIQUE : VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN	
Commune de :	PELUSSIN
Adresse du contrôle :	4 montée de l'Eau-qui-Bruit L' Eau-qui-Bruit
Date du contrôle :	30/07/2021
Référence cadastrale :	E 1941
n° avis / Priorité :	FO4-1-42168-E-1941 / P2
Zone à enjeux :	NON

Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
Cuisine centrale Eau Qui Bruit
09 Rue des Prairies
42410 PELUSSIN

Objet : RAPPORT DE VISITE - VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN

Monsieur Le Président,

Conformément aux critères d'évaluation des installations de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, l'avis du service est :

CONFORME

NON CONFORME

Nous vous informons qu'**en cas de vente** de l'habitation l'acquéreur doit faire procéder aux travaux de mise en conformité **dans un délai d'un an** après la signature de l'acte de vente. Le document ci-joint fait partie du diagnostic immobilier, sa durée de validité est de trois ans à compter de la date du contrôle.

Afin de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité de votre installation veuillez-vous reporter au rapport de visite de la vérification du fonctionnement et de l'entretien (ci-joint)

Nous vous rappelons que les installations d'assainissement non collectif ne doivent pas porter atteinte à la salubrité publique et présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles. Les caractéristiques techniques et le dimensionnement des installations doivent être adaptés ;

- aux flux de pollution à traiter,
- au logement à desservir (nombre de pièces principales, ...)
- à la parcelle où elles sont implantées, particulièrement l'aptitude du sol à l'épandage et à la sensibilité du milieu récepteur.

Aussi, afin de définir une installation réglementaire et appropriée aux caractéristiques du sol, **une étude du terrain d'implantation doit être réalisée.**



La réglementation en vigueur relative aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif est :

- l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif

Les documents de référence afin de satisfaire aux règles de l'art sont :

- la normalisation française pour la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (XP DTU 64.1 P1-1-2 d'août 2013)
- les avis relatifs aux agréments des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et leurs fiches techniques correspondantes (avis pouvant être retiré auprès de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien)

Nous vous rappelons que le dossier à fournir pour le projet d'une installation d'assainissement non collectif, pouvant être retiré auprès du service, doit être validé par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien avant de commencer tous travaux.

La Communauté de Communes reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président , nos meilleures salutations.

Le Président,
Serge RAULT



DIAGNOSTIC D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Commune de : PELUSSIN

Adresse de la propriété : 4 Montée de l'eau-qui-bruit
Adresse de facturation : 9 rue des prairies

N° parcelle : E 1941
Date de la visite : 30/07/2021

Nom du contrôleur : **KOSTUS Aurélie**

Personnes rencontrées : *Sylviane BAVUT*
Responsable cuisine centrale

Mail :

Tel :

Adresse ou courriel rapport :

**Communauté de Communes du Pilat
Rhodanien - Cuisine Centrale**

9 rue des prairies

42410 PELUSSIN

OCCUPANT DE L'HABITATION :

Les Agents des cuisines

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HABITATION :

Type d'habitation : cuisine centrale et dortoir désaffecté

Résidence :

Nombre de pièces principales : 72 couchage désaffectés et cuisine centrale

Année de construction de l'habitation :

Nombre d'usagers : Environ 720 couverts jours en période scolaire

Date de la réalisation de l'assainissement :

Environ 100 couverts jours en période vacances

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Existence d'un captage d'eau à moins de 35 m des ouvrages : Oui

Non

Ne sais pas

Destiné à la consommation humaine : Oui

Non

Ne sais pas

IMPLANTATION DU SYSTEME

Le terrain est-il compris :

dans une zone à enjeu sanitaire :

Oui

Non

Non vérifiable

dans une zone à enjeu environnemental :

Oui

Non

Non vérifiable

dans une zone de lutte contre les moustiques :

Oui

Non

Non vérifiable

Prolifération d'insectes constatée :

Oui

Non

Non vérifiable

COLLECTE DES EAUX USEES (en amont de la fosse)

Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles collectées séparément : Oui

Non

Type de collecte des eaux pluviales : aucune information connue

Remarques :

PRETRAITEMENT (TRAITEMENT PRIMAIRE):

➤ Eaux ménagères et les eaux vannes de l'espace dortoir et eaux vannes l'espace cuisine :

	Type prétraitement 1 : Fosse toutes eaux
Volume	4 000 Litres
Accessibilité	Oui
Bon écoulement	Oui
Odeurs	Non
Signes d'altération	Non
Matériau	Béton

➤ Eaux Ménagères de l'espace cuisine :

	Type prétraitement 1 : Bac à graisse
Volume	2 000 Litres
Accessibilité	Oui
Bon écoulement	Oui
Odeurs	Non
Signes d'altération	Non
Matériau	Béton

Remarques sur le fonctionnement :

La canalisation de sortie de fosse est déboîtée. Elle devra être réinstallée et fixée correctement

VIDANGE

Pour la fosse toutes eaux :

Date de la dernière vidange : **30/03/2015**

- Entreprise en charge de la vidange du dispositif : Valvert
- Certificat de vidange fourni : Oui Non

Pour le bac à graisse :

Date de la dernière vidange : **05/07/2021**

- Entreprise en charge de la vidange du dispositif : Thierry Chefneux assainissement
- Certificat de vidange fourni : Oui Non

VENTILATION DES OUVRAGES :

- Existe-t-il une ventilation primaire : Oui Non
- Existe-t-il une ventilation secondaire : Oui Non
- Ventilation des dispositifs de prétraitement :
 - Odeurs constatées :

TRAITEMENT (TRAITEMENT SECONDAIRE) :

Existe-t-il un système de traitement : Oui Non Non vérifiable

Type de filière :

	Type traitement Eaux : Tranché d'épandage pour les eaux ménagères de l'espace dortoir et les eaux vannes
Superficie de la filière de traitement (si connue)	Non
Nbre de drains x Longueur de la filière (m)	3 drains longueur indéterminé

Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles collectées séparément ? Oui Non Non vérifiable

Présence d'un Regard de Répartition : Oui Non Non vérifiable

Accessibilité	Nature	Etat	Bon écoulement	Odeurs	Signes d'altération
Oui	Béton	Bon	Pas d'arrivée	Non	Non

Présence d'un Regard de Bouclage : Oui Non Non vérifiable

Remarques fonctionnement :

**Les eaux vannes et les eaux ménagères de l'espace dortoir sont traitées.
Les eaux prétraitées de l'espace cuisines ne sont pas traitées.**

AMENAGEMENT DU TERRAIN :

Le dispositif de traitement est-il positionné à plus de :

- ✓ 5 m de l'habitation Oui
- ✓ 3 m de tout arbre Oui
- ✓ 3 m des limites de propriété Oui
- ✓ 35 m d'un captage Oui
- Circulation de véhicules : Oui

DISPERSION DES EAUX TRAITEES :

Dispersion séparée des eaux vannes et des eaux ménagères :

	Dispersion Eaux Usées : pour les eaux ménagères de l'espace dortoir et les eaux vannes
Nature des effluents rejetés	-
Dispersion (exutoire – infiltration)	Infiltration selon les dires du propriétaire
Rejet	-
Etat de l'Exutoire	-
Autorisation de rejet	-

Bilan fonctionnement

Le rejet des eaux de l'espace cuisine est inconnu.

COMPTE RENDU DE VISITE :

L'usager est-il satisfait du système d'ANC : Oui Non

Conformité de la filière :

Conforme Conforme sous réserve

Non conforme sans risque avéré : incomplet significativement sous dimensionné Dysfonctionnement majeur

Non conforme avec risque sanitaire et/ou environnemental avéré Défaut de structure ou de fermeture

Le dispositif d'assainissement non collectif est non conforme avec obligation de travaux sous un an en cas de vente.

Problèmes Constatés :

Pour la partie des eaux des dortoirs :

La canalisation de sortie de fosse n'est plus à sa place.

Le traitement est partiellement accessible (uniquement regard de distribution). Il n'a pas de regard de bouclage.

Pour la partie des eaux de cuisine :

Le traitement est inaccessible ou inexistant

Réserves :

La ventilation devra être vérifiée.

Travaux :

Obligatoires

- 1- Réinstaller et fixer la canalisation de sortie de fosse toutes eaux
- 2- Rendre le dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur, dossier de réhabilitation à présenter et faire valider par la Communauté de Communes.
- 3- Mettre un système de traitement après le bac à graisse de l'espace cuisine.
- 4- Rendre accessible le regard de bouclage et le laisser accessible

Conseillés

- 1- Il est conseillé de modifier le dispositif en respectant le DTU 64-1 afin d'améliorer le fonctionnement du dispositif.
- 2- Mettre en place une ou plusieurs ventilation(s) secondaire(s).

le 15/11/2021

Signature du contrôleur ANC:

Le Président, Serge RAULT

SOGEDO
109 Rue de la Garenne
38780 SEPTEME
Tél : 04 74 59 69 04
Mail : septeme@sogedo.fr





Légende:

Légende:

-  Objet d'eaux usées vue par le contrôleur
-  Objet d'eaux usées selon les dires du propriétaire
-  Objet d'eaux pluviales vue par le contrôleur
-  Objet d'eaux pluviales selon les dires du propriétaire

EM Eaux Ménagères **EV** Eaux Vannes **EU** Eaux Usées **EP** Eaux Pluviales



FTE
Fosse toutes eaux
(EM + EV)



BAG
Bac à Graisse



Regard

